



Covid-19 - Le front commun syndical dépose un préavis de grève.

Création : mercredi 1 avril 2020 17:43

(CSC - SP, SLFP Police, SNPS)

Pourquoi ?

Ce mardi 31/03, l'autorité avait organisé un Comité Supérieur de Concertation avec la présence du Dr PARDON, expert du Risk Management Group. Les propos de ce médecin, et donc de l'autorité, étaient clairs : « **Non, la Police ne fait pas partie des groupes 'à risques' et donc prioritaires pour les équipements de protection** ».

Pouvions-nous entendre de tels propos sans réagir ? Notre réponse est claire également : **NON !**

Précisons immédiatement que les policiers n'ont aucune intention de jouer les égoïstes et d'aller chercher les moyens de protection qui doivent être, et sont, prioritairement destinés aux membres du personnel médical en première ligne. Nous avons le plus grand respect pour ces personnes et leur travail, c'est une évidence.

Par contre, que l'autorité et ses experts nient les dangers que les policiers encourent chaque jour sur le terrain lors des missions qui leurs sont confiées, est un propos à la limite de l'insulte. Cela va plus loin, car un policier qui côtoie journallement des dizaines, voire des centaines, de personnes, sans savoir si ces personnes ne sont pas porteuses du « Covid-19 », est susceptible d'être un vecteur de propagation du virus. Et les statistiques concernant les personnes contaminées fournies par l'autorité n'ont guère de sens puisqu'aucun 'testing' de masse n'a été possible, faute de moyens.

C'est donc clairement l'impréparation, le manque de pro-activité, voire l'amateurisme, de l'autorité que nous entendons dénoncer par le dépôt de préavis de grève. Nous attendons une reconnaissance des risques encourus chaque jour par les policiers et un message clair de l'autorité concernant les moyens de protection à leur fournir. Le Code du Bien Être au Travail est clair : **l'employeur doit fournir les moyens de protection adéquats à ses employés !**

Et les propos du Dr PARDON étaient également très éclairants pour nous : « **Si nous avons des masques en suffisance, notre discussion n'aurait pas lieu.** »

Le port d'un masque de protection a donc bien son utilité (comme l'explique le Docteur J.-L.



Covid-19 - Le front commun syndical dépose un préavis de grève.

Création : mercredi 1 avril 2020 17:43

GALA, infectiologue de l'UC LOUVAIN) mais nous n'en avons pas pour vous ... voilà la réalité ! L'autorité est en faute et le sait, mais elle tente de passer ses erreurs sous silence par une désinformation quant au port du masque.

Les policiers fuient-ils leurs responsabilités ?

Certainement pas. Ils demandent simplement un peu de respect de la part de leurs autorités de tutelle pour leur métier ! Et ils attendent également que cessent les décisions dans les petites baronnies où l'on préfère appliquer les mesures décrétées selon la bonne volonté du petit chef local. C'est inacceptable et le Ministre de l'Intérieur doit mettre bon ordre dans tout ça ! Les zones de police locales risquent donc d'être concernées également par un préavis si nous ne sommes pas entendus !

Les policiers ont à coeur de faire leur 'job' correctement, en protégeant la population, pas en lui faisant courir des risques d'infection au 'Coronavirus' par manque de précaution de l'autorité !

Carlo MEDO, Président National | Thierry BELIN, Secrétaire National